



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)**

SECRETARIAT EXECUTIF

**RAPPORT D'ACTIVITE POUR LA PERIODE
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2003**

INTRODUCTION

I/ ACTIVITES DES ORGANES DE LA COMMUNAUTE

- **Le Conseil des Ministres**
- **Le Secrétariat Exécutif**

II/ AMENAGEMENT DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE

II.1 Activités fiscales et douanières

II.2 Etudes et coordination des politiques économiques

III/POLITIQUES SECTORIELLES

IV/ COOPERATION INTERNATIONALE

INTRODUCTION

La 10^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue à Bangui, (République Centrafricaine) le 28 Août 2003.

Après la mise en place des différents organes et institutions de la Communauté, le Secrétariat Exécutif a tout au long de ces quatre dernières années, déployé des efforts considérables pour engager des actions prévues dans le cadre de la première étape du Traité.

Au cours de l'année 2003, les activités des organes de la Communauté ont été particulièrement chargées d'autant plus que cette année se situe pratiquement à la fin de cette première étape de 5 ans prévue par le Traité instituant la Communauté.

La présentation ci-après montre à suffisance l'intensité des activités menées au cours de cette année, niveau des différents organismes de la communauté.

I / ACTIVITES DES ORGANES DE LA COMMUNAUTE

• Le Conseil des Ministres

La 10^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres s'est en effet, tenu à Bangui le 28 août 2003.

Plusieurs textes ont été examinés et adoptés au Cours de cette réunion, parmi lesquels on peut citer :

- Le règlement portant création de la Conférence des Recteurs des Universités et Responsables des organismes de recherche d'Afrique Centrale ;
- Le règlement portant institution d'un programme communautaire d'échanges inter-universitaires dans la zone CEMAC ;
- Le règlement portant adoption et utilisation de la déclaration statistique abrégée des effectifs des étudiants de la Communauté ;
- Le règlement portant adoption de la stratégie agricole commune des pays membres de la CEMAC .
- Le règlement portant organisation et fonctionnement des ordres de la CEMAC.
- Une directive a également été adoptée. Il s'agit d'une directive portant adoption des STATUTS-TYPE des Bureaux nationaux de la Carte Rose CEMAC.

Six (6) décisions dont les principales sont :

La décision portant adoption du rapport de la Surveillance Multilatérale pour l'année 2002, la Décision donnant mandat au Secrétariat Exécutif de rechercher auprès de la Communauté Internationale les moyens pour redynamiser les services nationaux de statistiques agricoles des pays membres de la CEMAC, la décision donnant mandat AU Secrétariat Exécutif de signer avec la COMIFAC un accord de coopération, la décision donnant mandat au Secrétariat Exécutif de conclure un accord avec l'organisation météorologique mondiale.

- **Le Secrétariat Exécutif**

Les règlements et décisions ci-dessus sont naturellement les résultats de multiples études et travaux réalisés par le Secrétariat Exécutif, sous la conduite du Secrétaire Exécutif, assisté du Secrétaire Exécutif Adjoint, en commission, ateliers lors des missions effectuées aussi bien au siège qu'à l'extérieur par les Experts, avec l'assistance technique dont il a bénéficié dans le cadre de la coopération avec ses partenaires au développement.

I/ GESTION ADMINISTRATIVE ET DU PERSONNEL

Au plan du personnel, on note la poursuite des actions de recrutement, en vue de pourvoir à certains postes de l'organigramme.

I.-1°/- Recrutement du personnel

Onze (11) cadres ont été recrutés au cours de l'année dans différentes spécialités conformément à l'organigramme des services du Secrétariat Exécutif.

- (05) Cinq Economistes ;
- (01) Un Statisticien ;
- (01) Un Juriste ;
- (01) Un Spécialiste de commerce ;
- (01) Un Ingénieur des travaux publics ;
- (01) Un Expert en tourisme ;
- (01) Un Ingénieur des travaux agricoles.

Six (06) agents du statut local (Comptables, Secrétaires, Planton, Chauffeur etc..) en remplacement des agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite. L'effectif nouvellement recruté représente 17% de l'ensemble.

I.2°/- Départ du Secrétariat Exécutif.

Deux (02) cadres et quatre (04) agents ont été admis à faire valoir leur droit à la retraite.

Au plan social, le Secrétariat a enregistré un (01) décès et deux (02) évacuations sanitaires.

On peut également signaler l'évacuation de l'ensemble du personnel cadres expatriés à Libreville à la suite des événements survenus le 15 Mars 2003 à Bangui.

I. 3°/- Promotion – Avancement du Personnel .

- Vingt trois (23) fonctionnaires du statut international et vingt cinq (25) agents du statut local ont bénéficié d'un avancement à l'échelon supérieur conformément aux dispositions statutaire, soit 48% de l'effectif global.

- Les agents admis à la retraite ont bénéficié d'une attestation de satisfaction décernée par le Secrétaire Exécutif.

On peut également noter dans le cadre de la gestion prévisionnelle des ressources humaines, l'évaluation des besoins des ressources des différentes structures au titre des prochains exercices, de manière qu'un tableau prévisionnel des départs à la retraite pour les trois (03) prochaines années.

I. 4°/- Evaluation du Personnel.

En vue d'un bon suivi du personnel et de disposer des critères d'évaluation de ses activités, la Direction des Affaires Administratives et Financières a commencé l'institution d'une Fiche de Poste du personnel, en commençant par les services de sa Direction.

I.5°/- Formation.

Deux (02) fonctionnaires ont bénéficié de formation de courte durée à l'extérieur, l'un dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'autre dans les nouvelles techniques de l'Audit interne.

I.6°/-Congés.

Soixante trois (63) décisions de départ en congé ont été établies aux cours de l'année.

I.7°/-Discipline – Contentieux.

La discipline a été bien observée au cours de l'année.

Au plan contentieux, l'affaire DAKAYI KAMGA a trouvé un aboutissement heureux auprès de la Cour de Justice Communautaire. Une autre affaire, celle opposant ABESSOLO ETOUA Galbert à la CEMAC est pendante devant la Cour.

Les échanges de correspondance continuent au sujet des demandes de dédommagement du personnel centrafricain licencié collectivement en 1994 suite à la restructuration du Secrétariat Exécutif décidée par les Instances Supérieures de l'ex UDEAC.

I.8°/- Remise à jour du dossier du personnel

Suite à une opération d'audit interne des dossiers du personnel, la Direction a procédé à une remise à jour complète du dossier du personnel conformément aux dispositions statutaires.

II°/ GESTION BUDGETAIRE

II. 1°/ Compte Administratif 2001,

Le compte administratif de l'exercice 2001 a été soumis aux vérifications de la Cour de Justice.

Les différents volets de ce budget (A, B, D) ont totalisé un niveau d'exécution de l'ordre de 96%.

II. 2°/-Budget Exercice 2002

Le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2002 est établi ; il sera transmis à la Cour de Justice Communautaire (CJC) pour vérification.

Ce budget a été exécuté comme suit, sous réserve de quelques légers réajustements prévisibles :

BUDGETS	LIBELLE	PREVISIONS BUDGETAIRES	DEPENSES ORDONNANCEES.	TAUX D'EXECUTION
BUDGET A	Organes Sup. de la Communauté	214.800.000	44.715.565	21%**
BUDGET B	Fonctionnement du Secrét.Exécutif	2.520.786.629	2.442.147.115	97%
BUDGET D	Investissement & Opérat.Spéciales	111.347.135	13.696.198	12%
TOTAL		2.846.933.764	2.500.558.876	88%

**Le Conseil des Ministres traditionnellement tenu en Décembre ayant été reporté en Janvier 2003, les crédits y relatifs ont été reportés à l'exercice clos 2003. C'est ce qui explique le faible niveau d'engagement du budget A.

II. 3°/-Etat d'exécution du budget exercice 2003

Dans ce cadre, à la date du 31 octobre 2003, 892 mandats ont été établis et transmis à l'Agence comptable pour paiement. Ces mandats se répartissent comme suit :

BUDGETS	LIBELLE	PREVISIONS BUDGETAIRES	DEPENSES ORDONNANCEES	TAUX D'EXECUTION
BUDGET A	Organes Sup.de la Communauté	253.280.000	91.479.189	36%
BUDGET B	Fonctionnement du Secrétariat Exécutif	3.088.490.129	2.239.440.296	73%
BUDGET C	Comité de Pilotage Compagnie Aérienne	300.003.418	38.725.690	12,90%
TOTAL		3.647.173.547	1.962.215.228	53,80%

II.4°/- Avant Projet de Budget exercice 2004

L'avant projet du Budget 2004 est préparé ; il sera transmis aux membres du Conseil dans les Etats au cours des prochains jours.

Il se présente comme suit :

BUDGETS	LIBELLE	MONTANT	TAUX D'ACCROIS.
Budget (A)	Organes supérieurs	203.280.000	0%
Budget (B)	Fonctionnement et Equip.	3.770.825.770	22%
Budget (E)	Force-CEMAC	P.M.	
TOTAL			

Tenant compte des recommandations du dernier vote du budget, ce budget a été élaboré avec le souci de contenir les charges, le niveau d'accroissement est de notre point de vue raisonnable.

Toutefois, avec l'élargissement de la mission de la Communauté vous noterez que les dépenses augmentent notamment avec la mise en place d'un budget de la Force-CEMAC, dans la perspective de sa substitution au financement français.

II. 5°/- Entretien du Patrimoine Immobilier et Mobilier.

II.5.1 – Acquisition

On peut noter l'acquisition de mobiliers des bureaux, pour les cadres nouvellement recrutés, de deux photocopieuses de capacité moyenne, quelques imprimantes et un ordinateur.

L'acquisition du matériel et équipement n'a pas atteint le niveau escompté par rapport aux besoins et aux prévisions budgétaires dont le niveau de consommation de crédits demeure faible 21,03%.

Au chapitre d'acquisition, un appel d'offres a été lancé pour l'acquisition des ascenseurs.

II.5.2 - Entretien

L'entretien est traduit par quelques petits travaux dans les résidences (SE, SEA), le remplacement des baies vitrées détruites pendant les événements du 15 Mars 2003.

De gros travaux comme celui de l'entretien du système de climatisation n'ont pu être réalisés à cette date, certainement à cause de la trésorerie et de priorités accordées à des chapitres comme celui des salaires et des missions.

III°/ - Gestion Documentaire et Archives

III. 1.-Gestion documentaire

Au cours de l'année 2003, le service a enregistré une acquisition importante d'ouvrages sous forme de dons, parmi ces dons, on peut noter les ouvrages intitulés «Sensibilisation au Droit Communautaire de la CEMAC» et le « Recueil des Textes de Droit Communautaire de la CEMAC » reçus de l'Agence Inter-Gouvernementale de la Francophonie.

On peut également noter la réception à titre gratuit des recueils du Traité et Actes Uniformes de l'OHADA.

Tous ces documents ont fait l'objet d'une distribution sur le plan interne et externe.

La documentation, dans le cadre de la vente des ouvrages de la CEMAC a réalisé des recettes s'élevant à 11.625.300 FCFA, et a reçu : 1.000 exemplaires de l'ouvrage sur l'impôt sur les Sociétés, 100 exemplaires du Code des Douanes.

III. 2. - Archives

Au niveau de cette section, les activités suivantes ont été réalisées :

- Reclassement physique des documents non rangés ;
- Préparation et traitement documentaire des dossiers du conseil des Ministres de Janvier et Août 2003 ;
- Transmission des textes adoptés aux Etats, Institutions et Organismes Spécialisés de la CEMAC .
- Préparation des Bulletins Officiels 2003 ;
- Confection du Répertoire Thématique des textes et des archives.

IV. – Protocole et Relation Publique

Le responsable du Protocole a pris une part active à la préparation des deux (02) conseils des Ministres de Janvier et Août 2003, par les dispositions en matière d'accueil, des réservations d'hôtel et des transports des délégués.

Il a également contribué à la préparation et au déroulement de plusieurs autres rencontres (atelier, séminaires) qui se sont déroulés au Palais de la CEMAC.

Il a continué à servir de relais entre les autorités de l'Etat de siège et le Secrétariat Exécutif dans nos relations habituelles et aussi dans le cadre du suivi de l'établissement des franchises diplomatiques.

Conclusion : Malgré, parfois des difficultés au plan matériel, eu égard à la tension de trésorerie, les services de la Direction des Affaires Administratives et Financières se sont acquittés honorablement de leurs activités.

II/ AMENAGEMENT DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE

Le Secrétariat Exécutif a poursuivi en 2003 la politique d'assainissement du cadre macro-économique entrepris depuis la mise en place du Programme Régional des Réformes (PRR).

I - REFORME FISCALO-DOUANIERE

A.FISCALITE DE PORTE

1. Réformes douanières en cours

Conformément à son programme d'activités arrêté en début d'année, la Direction du Marché Commun a poursuivi l'harmonisation et la modernisation des instruments douaniers de la sous-région. Ainsi, les études suivantes sont en voie de finalisation :

- la mise en conformité du Tarif Extérieur Commun (TEC) avec le Système Harmonisé, version 2002 ;
- la révision de la Réglementation Douanière.

Ces différents textes seront soumis au prochain Conseil des Ministres de l'UEAC, pour adoption, après avis du Comité de la Nomenclature et du Tarif et du Comité Inter-Etats.

2. Normalisation Comptable et Fiscale

a - NORMALISATION INTERIEURE

a.1- Du Nouveau Statut des Professionnels de la Comptabilité

La Direction du Marché Commun a fait adopter par le Conseil des Ministres de l'UEAC le nouveau Statut des Professionnels Libéraux de la Comptabilité, notamment le reversement des Comptables Agréés (régime 1982), dans le corps des Experts Comptables et les conditions de reversement des Comptables Agréés après la Réforme de 1982 dans le corps des Experts Comptables. Dans ce contexte, une première vague de dix sept (17) comptables remplissant les conditions susvisées ont été reversés dans la catégorie des Experts Comptables Agréés au cours du Conseil des Ministres d'Août 2003.

a.2- Des agréments des Professionnels Libéraux de la Comptabilité, des Experts et Commissionnaires en Douanes et des Conseils Fiscaux

Dans la même période, plusieurs agréments ont été octroyés aux professionnels libéraux de la comptabilité, des douanes et aux Conseils Fiscaux.

a.3- Déclaration statistique et fiscale

Un projet de Déclaration Statistique et Fiscale (DSF) Communautaire en application du système comptable OHADA a été élaboré par la Direction du Marché Commun. Son adoption est fonction de la tenue prochaine de la Commission Permanente de l'Harmonisation Fiscale et Comptable, convoquée à Douala pour la période du 24 au 30 Novembre 2003.

B - FISCALITE INTERIEURE

Réformes Fiscales en cours

Dans la poursuite de l'harmonisation et de la modernisation des instruments fiscaux intérieurs de la sous-région, les études suivantes sont en voie de finalisation :

- le Règlement sur l'élimination de la double imposition entre les Etats membres ;
- le Règlement sur l'Assistance Mutuelle Administrative en matière fiscale, douanière et financière ;
- la réforme de l'imposition personnelle et de la fiscalité de l'épargne qui prend en compte la dimension de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

Ces différents textes seront soumis au prochain Conseil des Ministres de l'UEAC pour adoption, après avis de la Commission Permanente de l'Harmonisation et Fiscale Comptable et du Comité Inter-Etats.

3. Suivi de la mise en application du Fonds de Développement et du Nouveau Mécanisme de Financement de la Communauté

La Direction du Marché Commun, qui a pris une part active dans la conception et la finalisation des études ci-dessus, continue de suivre leur mise en application. C'est ainsi que la Sous-Direction des Affaires Douanières est fortement impliquée dans le suivi de la mise en application dudit mécanisme et du volet Fonds de Développement de la Communauté (FODEC).

5. Libre circulation

5.1. Carte Rose CEMAC

Pour la sécurisation de la circulation routière dans la sous-région et en vue d'une indemnisation rapide des victimes des sinistres provoqués par les usagers de la route de la zone CEMAC, la Direction du Marché Commun en collaboration avec le Secrétariat Général Permanent de la Carte Rose CEMAC, a étudié et mis en circulation cet instrument, à l'instar de la Carte Brune dans l'UEMOA, visant à régler

les sinistres intra-CEMAC. Cette initiative largement approuvée par les Instances Supérieures de la Communauté est pour l'heure opérationnelle dans cinq (5) Etats membres. La situation est en voie de normalisation en Guinée Equatoriale.

5.2 Création d'une Société Communautaire de Réassurance (CEMAC-RE)

En vue de :

- Promouvoir le développement des activités nationales et de la réassurance dans les Etats membres de la CEMAC ;
- Favoriser la croissance des capacités de suscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales ;
- Promouvoir le développement économique et social des Etats membres, notamment par le financement des projets d'intégration économique .

La Direction du Marché Commun a procédé à l'actualisation de l'étude de faisabilité de la création d'une Société Communautaire de Réassurance dans la zone CEMAC.

Les conclusions positives de ladite étude, méritent cependant d'autres investigations complémentaires pour tenir compte des événements du 11 Septembre 2000, lesquels ont renchéri le coût des risques dans le secteur des assurances. Pour ce faire, une étude complémentaire s'est avérée nécessaire et primordiale pour confirmer cette hypothèse.

ANALYSE ECONOMIQUE

I. Conformément au programme d'action arrêté par le Secrétariat Exécutif pour l'année 2003, la Direction de l'Analyse Economique a réalisé en ce qui la concerne les activités suivantes :

1./ Dans le domaine de la surveillance multilatérale,

- Mise en place définitive des nouveaux critères de la surveillance multilatérale ;
- Rédaction des rapports d'exécution semestriels de la surveillance
- Suivi des activités cellules nationales.

2/ Dans le domaine de la Coopération Internationale

- Présidence des réunions du Comité de Convergence de la zone franc et participation aux réunions de la zone franc ;

3/ Dans le domaine des études et prospective

Elaboration des «grandes orientations de politiques économiques pour l'année 2003».

Autres activités importantes conduites à la DAE

- Conclusion de la stratégie d'assistance à l'intégration régionale de la Banque Mondiale.
- Finalisation de l'élaboration de l'Annuaire 2001 du Commerce Inter-Etats
- Elaboration d'une étude sur l'impact des taux d'intérêt sur l'investissement dans la zone CEMAC.

AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

A/ Service de l'Agriculture

Au cours de l'exercice 2003, le département a suivi un certain nombre d'actions dans le cadre des objectifs qui lui ont été assignés. Il s'agit notamment :

1/ Elaboration de la Stratégie agricole Commune des pays membres de la CEMAC

Après s'être consacré à l'assainissement de l'environnement macro-économique, la CEMAC a procédé à l'élaboration des programmes dans le secteur agricole. C'est dans ce contexte que le Secrétariat Exécutif a préparé le document de Stratégie Agricole Commune (SAC), afin de créer des articulations indispensables pour consolider le développement de l'agriculture et adopter des réponses communes aux enjeux de ce secteur. Ce programme intègre un important volet agricole et de sécurité alimentaire ainsi que d'autres programmes à caractère sous-régional élaborés par la CEMAC. Le document adopté avec amendements par la Conférence des Ministres du secteur au mois de juillet 2003 et approuvé par le Conseil des Ministres de l'UEAC fin août 2003 est en cours de finalisation.

2/ Préparation des projets bancables dans le cadre du PRSA

Après adoption de ce programme par les instances Supérieures de la CEMAC, le Secrétariat Exécutif a identifié les grands projets y incluent et contacté la FAO pour l'aider à la mise en forme des projets bancables selon différents formats des bailleurs de fonds. Malheureusement le projet TCP/RAF qui devait prendre en charge cette assistance n'a pas duré longtemps et par voie de conséquence la FAO n'a pas pu apporter l'aide souhaitée. Il appartient à la CEMAC de chercher d'autres voies en vue de faire avancer ce programme et passer à l'étape suivante dont la recherche des financements constitue l'aspect principal.

3/ Conférence des Ministres en charge du secteur agricole de la CEMAC

Le Secrétariat Exécutif, en coordination avec le MINAGRI Cameroun a préparé du 21 au 23 juillet 2003 à Douala la II Conférence des Ministres en charge du secteur Agricole des pays membres de la CEMAC. Parmi les points à l'ordre du jour figurait au premier plan l'examen de la Stratégie Agricole Commune ainsi que l'évolution du programme régional pour la sécurité alimentaire.

A l'issue de ces assises, les Ministres ont adopté le document de la stratégie avec amendements et ont recommandé entre autres la finalisation dudit document pour être présenté à la Conférence des Chefs d'Etat de décembre 2003.

4/ Conférence des Recteurs des Universités élargie aux responsables de la recherche-développement.

La DASE a participé à la quatrième Conférences des Recteurs des Universités élargie aux responsables de la recherche-développement tenue à Yaoundé, du 28 au 29 octobre 2003. Elle a présenté deux dossiers relatifs à l'harmonisation des programmes de recherche-développement dans l'espace CEMAC et au schéma organisationnel de la recherche appliquée au développement dans la zone forestière d'Afrique Centrale. Des recommandations visant à une meilleure coordination et à une meilleure synergie entre les universités et les organismes de recherche de la sous-région ont été faites à l'endroit des institutions concernées.

5/ Coopération entre la CEMAC et le Conseil Phytosanitaire Inter-africaine

Compte tenu des mandats assignés à l'un et à l'autre dans le secteur agricole, la coopération CEMAC/CPI s'avère nécessaire afin de travailler dans le même esprit de partenariat dans la mise en œuvre des actions sous-régionales dans le domaine de leurs compétences. C'est ainsi qu'aux cours de l'année 2003, deux actions importantes ont vu le jour:

- *Réglementation commune sur l'Homologation des pesticides en Afrique Centrale* : divers ateliers ont été organisés par le Conseil Phytosanitaire Inter-africain avec la participation active du Secrétariat Exécutif de la CEMAC a travers sa Direction de l'Agriculture, Sécurité alimentaire et Environnement. Ces ateliers ont été couronnés par l'élaboration du premier draft du projet « Réglementation Commune d'Homologation des pesticides en Afrique Centrale ». Le document ainsi conçu a fait objet des nombreuses analyses dont celle en cours au niveau des Etats membres de la CEMAC. La prochaine étape consiste à un examen sous-régional pour approbation par les Ministres du secteur et soumission aux Instances Supérieures de la Communauté pour adoption. Une note sur l'évolution de ce dossier sera présenté au prochain Conseil des Ministres de l'UEAC pour information.
- *Création d'un laboratoire sous-régional d'analyses des pesticides pour faire face aux mesures prises par l'Union européenne vis à vis du respect maximale des résidus des pesticides dans les produits agricoles exportés vers les marchés européens qui apparaissent comme un obstacle que les pays de la CEMAC doivent franchir pour sauvegarder ce marché potentiel.* La carence total de ce type de laboratoire dans l'espace CEMAC justifie largement la mise en place de ce projet.

6/ Coopération CEMAC-FAO

Après le Programme Régional pour la Sécurité Alimentaire, la CEMAC a signé avec la FAO deux conventions au cours de l'année 2003 sur :

«la dissémination des connaissances et technologies agricoles pour la sécurité alimentaire et le développement durable» avec objectif principal de doter à la CEMAC d'un outil de référence pouvant servir comme base d'élaboration d'un projet bancable visant la mise en place d'un réseau durable de dissémination des connaissances et des technologies agricoles résultant de la recherche et reposant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La création d'un centre multimédia d'appui au développement rural et dont l'objectif essentiel est d'améliorer l'information, la formation et l'encadrement des éleveurs. Indirectement, cet encadrement pourrait contribuer à l'accroissement des revenus des secteurs de la pêche et de l'élevage. Ce projet vise également la formation d'un noyau de personnel de la CEBEVIRHA en vue de compléter les compétences disponibles dans la sous-région. La mise en œuvre de ces programmes est en cours.

B/ Service de l'Environnement

Le Secrétariat Exécutif a, au cours de l'exercice 2003, entrepris certaines actions dans le domaine environnement .

- Il a concrétisé un cadre de coopération avec la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- Il se propose de finaliser une coopération avec l'Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) ;
- Le Secrétariat Exécutif a lancé un programme de travail avec la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Dense et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) pour élaborer un Code Forestier harmonisé pour la zone CEMAC;
- Le Plan d'Action Environnemental est finalisé au niveau de la Direction, il ne reste qu'avoir l'avis des experts des Etats membres et Ministres de L'Environnement pour son adoption comme étant un cadre d'orientation pour élaborer des stratégies de protection de notre environnement.

Enfin la Secrétariat Exécutif de la CEMAC a été associé aux autres partenaires dans le cadre du développement d'un plan d'action sur l'environnement du NEPAD. A cet effet, il a présenté neuf (9) propositions des projets pour l'Afrique Centrale.

TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

Les activités de la Direction des transports et Télécommunications pour l'année 2003 s'inscrivent dans le cadre d'exécution des instructions du Président en Exercice, dans sa lettre de mission en date du 02 Mai 2003 et la poursuite de l'application des orientations dégagées dans le communiqué final de Malabo.

Quatre (4) secteurs ont focalisé les activités de l'année 2003, à savoir

I – TRANSPORTS

A SECTEUR FLUVIAL

Dans ce secteur, l'activité au plan a porté sur l'aboutissement du processus de ratification de l'Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la CICOS en application des dispositions de l'Acte Additionnel n° de la Conférence des Chefs d'Etat autorisant les Etats de la CEMAC, membres de la CICOS, à ratifier par lettre d'acceptation de ce qui précède deux Etats de la CEMAC ont fait parvenir leur lettre d'acceptation au Secrétariat Exécutif.

La République Démocratique du Congo (DRC) a, quant à elle, ratifié par Décret loi n° en date du

En application des dispositions de l'article 35 dudit Accord, le Secrétariat Exécutif a convoqué à Brazzaville en Novembre 2003 une réunion du Comité des Ministres de cette institution qui a consacré sa mise en place effective et la nomination de son Secrétaire Général.

B – SECTEUR AERIEN

B.1. Compagnie Communautaire de Transport Aérien en zone CEMAC

La Direction a poursuivi de concert avec le Comité de Pilotage le processus de mise en place de la Compagnie Communautaire de Transport Aérien en zone CEMAC à travers les missions des recherches :

- de partenaires techniques ;
- des actionnaires potentiels susceptibles de souscrire au capital de la Compagnie ;

en ce qui concerne la recherche de partenaires techniques, il nous a fallu rencontrer les Transporteurs Aériens dont l'intérêt pour le projet était manifeste et qui ont demandé à en discuter avec le Comité de Pilotage. C'est ainsi que nous avons rencontré à deux reprises à Paris en Juillet et Septembre, les groupes ci-après :

- BOOKAJET INTERCAPITAL ; qui nous a signifié la reprise par eux des études techniques et économiques est un préalable à tout accord ;

- VOLARE : les préoccupations majeures de ce groupe se limitent au sert d'AIR GABON et CAMEROON AIR LINES pour lequel il aimerait savoir comment les Etats propriétaires d'AIR GABON et de CAMAIR ont-ils organisé leurs relations avec AIR CEMAC, et a souhaité une évaluation des données du trafic et partant des recettes de l'étude de faisabilité ;
- EURALAIR : les préoccupations de ce groupe s'articulent autour de deux points :
 - avoir une autonomie réelle dans la prise des décisions de gestion de la compagnie ;
 - avoir en exclusivité les droits de trafic pendant cinq (5) ans.

EURALAIR, sous tous les aspects pourrait être un bon partenaire technique. Son côté pratique : étude d'un nouveau programme d'exploitation avec quatre (4) avions, présentation de sa vision propre de la Compagnie Communautaire et sa disponibilité d'y amener d'autres investisseurs privés ;

- LUTHANSA : quant à elle, nous propose des nouvelles études qui se chiffrent à quatre cent millions (400.000.000) de Francs CFA ;
- AFRIQUE CHART'AIR : compagnie privée de droit camerounais, dont l'associé et partenaire européen Joël Blaise, nous a rencontrés à Paris pour nous proposer un partenariat technique en matière de transport cargo.

AFRIQUE CHART'AIR a souscrit à notre demande en acceptant de souscrire au capital d'AIR-CEMAC pour trente mille (30.000) Euros, soit dix-neuf millions six cent mille (19.600.000) francs CFA.

Les propositions de tous postulants du partenariat technique seront présentées au Comité de Pilotage, soumis aux Ministres en charge de l'Aviation Civile, qui se réuniront en formation ministérielle ad hoc ; présentées à la sanction du Conseil des Ministres et à la haute attention des Chefs d'Etat pour Décision.

Quant à la recherche des actionnaires potentiels, des missions ont sillonné les Etats pour sensibiliser les opérateurs économiques en vue de leur adhésion et de leur prise de participations.

B.1. Libéralisation de l'espace aérien en Afrique de l'Ouest et du Centre

En raison du départ du Chef de la Cellule Libéralisation, la Direction a procédé, en marge de l'atelier Banque Mondiale sur l'Union Douanière, à l'analyse des candidatures à ce poste. Des cinq (5) candidats, Monsieur MOUNTHAULT de l'ASECNA a été retenu pour succéder à Monsieur SONNY POKOMANDJI.

Sur la libéralisation de l'espace aérien, un Accord de transfert des fonds d'un montant de quatre-vingt quinze mille dollars (95.000 \$ US) a été signé le 23 Octobre

2003 entre la CEDEAO et la CEMAC, dans le cadre dudit projet suite à la subvention N° IDF-TF 051220 de l'Association pour le Développement International (ADI)

C – AU PLAN DE LA REGLEMENTATION DES TRANSPORTS

C.1. Transport routier

En application des dispositions de l'Acte n° 5/96-UDEAC-612-CE-31 du 5 juillet 1996, la Direction a reçu 46 dossiers de demande d'agrément à la profession de Transporteur Routier Inter-Etats de Marchandises Diverses venant du Ministre camerounais des Transports.

Onze (11) agréments ont été accordés et trente-cinq (35) rejetés pour complément de dossiers.

C.2. Transport maritime

Se référant à l'Acte n° 3/98-UDEAC-648-CE-33, trois (3) agréments ont été accordés aux professionnels auxiliaires de transport maritime de la République du Congo.

Conformément à la Directive du Conseil des Ministres du mois d'Août 2003, une rencontre des Directeurs de Transports Terrestres élargie aux opérateurs économiques a procédé, les 16 et 17 Octobre 2003, à la révision de l'Acte 5/96-UDEAC-612-CE-31 du 5 Juillet 1996 portant condition d'exercice de la profession de transporteur Routier Inter-Etats de Marchandises Diverses, en raison de l'incohérence de certains articles. Le texte révisé sera soumis à l'approbation du Conseil des Ministres de Décembre prochain.

II – INFRASTRUCTURES ET SECURITE ROUTIERE

Ce secteur a connu le recrutement, le 10 Février 2003, d'un Ingénieur de Travaux Publics de nationalité congolaise, en charge du Service des Infrastructures et de la Sécurité Routière

Dans ce secteur, les activités ci-après ont été réalisées :

A – EVALUATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES VOIRIES DU SIEGE DU SECRETARIAT EXECUTIF LA CEMAC

Le rapport sommaire produit à cet effet présente trois variantes, à savoir :

1. Réfection du support et exécution d'un enduit superficiel en bicouche d'un montant de 132.790.433 F CFA ;
2. Réfection du support et pose des pavés autobloquants, montant 207.888.862 F CFA ;
3. Réfection du support, pose des pavés autobloquants du jardin central et exécution de l'enduit bicouche ailleurs, montant 154.613.993 F CFA.

La variante n° 3 est la mieux adaptée.

Le rapport est toujours en cours d'examen à la Direction des Affaires Administratives et Financières.

B.1. – CARTE SOUS-REGIONALE DU RESEAU INTEGRATEUR ET PRIORITAIRE DE LA CEMAC

Une mission circulaire a été effectuée du 03 au 24 Juin 2003 dans le but de collecter les données sur la classification économique, à savoir :

- routes bitumées ;
- routes en grave latérite ;
- routes en terre.

Nécessaires à la réalisation de la carte sous-régionale du réseau intégrateur et prioritaire.

La carte est en cours de réalisation à l'Imprimerie Nationale de Cartographie du Cameroun (cf. Marché n° 003/CEMAC/SE/DAF du 17 Octobre 2003).

B.2. – PONT SUR LE CONGO

En relation avec les dispositions visant à relier la CEMAC avec les pays et les régions environnants contenues dans l'annexe du Règlement n° 9/00/CEMAC-067-CM-04 du 21 Juillet 2000 portant adoption du réseau routier intégrateur et prioritaire de la Communauté, le Secrétariat Exécutif a visité, en compagnie des partenaires au développement (CE et BIRD), le site choisi par la République Démocratique du Congo pour implanter le futur pont entre Brazzaville et Kinshasa.

Ce choix a fait l'objet d'une correspondance (lettre n° 362/CEMAC/SE/DTTBN du 6 Juin 2003) invitant la République du Congo à organiser une rencontre des experts des deux pays afin de se prononcer définitivement sur ce site.

B.3. – COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LES FINANCEMENTS ACQUIS DES TRONÇONS DU RESEAU ROUTIER INTEGRATEUR ET PRIORITAIRE

Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC a organisé, du au 2003 avec le financement de la Banque Mondiale, une mission de collecte d'informations de financements des tronçons du réseau routier intégrateur et prioritaire de la sous-région, tant au niveau des études qu'au niveau des travaux.

Ces informations permettront de préparer la table ronde avec les bailleurs de fonds.

IV – TELECOMMUNICATIONS

Le secteur des Télécommunications a été particulièrement actif dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et dans les recherches de solutions pour l'aboutissement des Projets Centre Sous-Régional de Maintenance des Télécommunications de Yaoundé (CRMTY) et Ecole Supérieure des Télécommunications en Afrique Centrale (ESTAC).

A – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Suite à un diagnostic d'insuffisance en matière de TIC dans la sous-région, relevé lors de l'Atelier organisé des 11-12 Septembre 2002 à Yaoundé par la CEMAC en partenariat avec la Commission Economique en Afrique (CEA), la Francophonie et l'Union Européenne, cette dernière a convié le Secrétariat Exécutif à un Atelier du groupe d'experts Européens des Technologies de l'Information et de la Communication les 20 et 21 Janvier 2003 à Bruxelles.

A l'issue de cette réunion, l'Union Européenne et le Secrétariat Exécutif ont convenu d'un certain nombre d'action et de mesures pour amener la région Afrique Centrale à combler une partie de retard sur les TICs

- Formation de l'Expert du Secrétariat Exécutif, chargé du dossier TIC par des participations à des ateliers et séminaires sur les TICs qui se sont déroulés successivement à :
 - Accra au Ghana (3 au 5 Mars 2003) ;
 - Addis Abéba, Ethiopie (10 au 18 Mai 2003) ;
 - Yaoundé, Cameroun (15 au 17 Juillet 2003) ;
 - Dakar, Sénégal (29 au 31 Juillet 2003).

Et dans le même ordre d'idée, le Secrétariat Exécutif a introduit une requête de financement auprès de l'Union Européenne, concernant une étude de faisabilité pour un programme régional de développement des TICs, d'un montant de 94.000 Euros.

A ce jour, notre requête n'a pas encore reçu d'écho favorable, en dépit de multiples relances.

Par ailleurs, le Secrétariat Exécutif a participé à des réunions préparatoires : à Rabbat (Conférence Ministérielle) pour le Sommet Mondial ; à Genève (préparation) de la Société de l'Information qui se déroulera en Décembre 2003. Le but de ce Sommet Mondial est la mise en place d'un Ordre Mondial sur les TICs.

B – CENTRE SOUS-REGIONAL DE MAINTENANCE DE TELECOMMUNICATION DE YAOUNDE (CRMTY)

Constatant l'accumulation de retard concernant ce projet, le Secrétariat Exécutif a suscité une réunion avec le Comité de Pilotage National du Projet le 18

Juillet 2003, à Yaoundé en marge de l'Atelier sur les accès à abordable Internet organisé par le PNUD.

De cette rencontre, il s'est dégagé les conclusions suivantes :

- sensibilisation des actionnaires privés des Etats membres en vue de susciter une prise de participation dans le montage du Projet.

Ce faisant, une mission va sillonner les Etats membres courant Novembre 2003.

Il est à noter que l'étude architecturale des bâtiments devant abriter le Centre de Maintenance est achevée. Il reste à lancer l'avis d'appel d'offres pour les travaux de construction.

C - ECOLE SUPERIEURE DES TELECOMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE (ESTAC)

En raison du redimensionnement du projet aux seuls Etats de la CEMAC, alors que le projet avait été conçu initialement pour onze (11) Etats de l'Afrique Centrale, le dernier Conseil des Ministres du 28 Août 2003 a décidé de voir avec l'Etat Gabonais la nouvelle répartition des charges financières entre les Etats membres.

C'est ainsi que le Secrétariat Exécutif effectuera au mois de Novembre, une mission auprès des Autorités Gabonaises pour débattre de cette question.

V – METEOROLOGIE

Le calendrier d'exécution du projet PUMA a connu quelques perturbations suite à la défaillance du système de télécommunication de MSG.

Au regard de ce qui précède, une solution de substitution a été trouvée à travers le satellite de télécommunication Italien Atlantique. Cette situation s'est répercutée sur la fabrication des équipements de réception au sol qu'il fallait nécessairement remodeler pour les rendre conformes avec le satellite Atlantique. Le programme de liaison des stations test a donc subi un report. Cette activité initialement prévue au premier trimestre 2003, est reportée au premier trimestre 2004.

COMMERCE, INDUSTRIE ET TOURISME

Les activités du Secrétariat Exécutif dans les domaines du Commerce, Industrie et du Tourisme au cours de l'année 2003 ont tourné autour des points suivants :

- ❖ Préparatifs des négociations des futurs Accord de Partenariat Economique ACP/UE ;

- ❖ Mise en œuvre de stratégie de coopération régionale et du Programme Indicatif Régional en partenariat avec l'UNION Européenne ;
- ❖ Coopération CEMAC-USA ;
- ❖ Mise en œuvre du Projet RE-CEMAC ;

- ❖ Suivi de certains dossiers de coopération technique avec d'autres organisations Internationales ;

1. Démarrage des négociations des futurs Accords de Partenariat Economique ACP/UE

Le lancement officiel des négociations (phase 2) a eu lieu à Brazzaville le 4 Octobre 2003. Les réflexions relatives à la finalisation de la feuille de route se poursuit.

2. Mise en œuvre de la Stratégie de Coopération Régionale (SCR) et du Programme Indicatif Régional (PIR) dans le cadre du 9^e FED

Le processus de recrutement de l'Assistance technique est en cours pour la mise en œuvre du volet de concertation « Appui à la CEMAC ».

3. Coopération CEMAC-USA

Pour permettre aux Etats membres de la CEMAC de bénéficier pleinement des opportunités offertes par la loi américaine sur les opportunités de croissance et de développement en Afrique (AGOA) la direction a préparé un projet d'accord entre le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et la CEMAC relatif au développement des relations commerciales et d'investissements qui a été adopté par le Conseil des Ministres. Les difficultés qui ont eu lieu en RCA n'ayant pas permis de conclure ce document en 2003.

4. Lancement du Projet RE-CEMAC

Ce projet est en exécution trois séminaires ont été déjà organisés.

5. Suivi de certains dossiers de coopération technique

- La coopération AIF/CEMAC

Un programme de la phase 2004-2006 est en cours. La phase première aura été un succès, notamment soldée de deux rencontres acheteurs/vendeurs dans les deux zones

EDUCATION, CULTURE ET AFFAIRES SOCIALES

1- EDUCATION

Deux réunions des Recteurs des universités des pays membres ont été organisées :

La troisième réunion s'est tenue à Malabo en République de Guinée Equatoriale les 6 et 7 mars, tandis que la quatrième réunion, élargie aux Responsables des Organismes de Recherche et désormais baptisée « Conférence des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale », s'est tenue à Yaoundé en République du Cameroun les 28 et 29 Octobre 2003.

Suite aux recommandations de la troisième réunion, le Conseil des Ministres du 28 Août 2003 a adopté trois Règlements portant :

- Création de la Conférence des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale ;
- Institution d'un « Programme communautaire d'échanges interuniversitaires » dans la zone CEMAC ;
- Adoption et utilisation de la Déclaration Statistique Abrégée des Effectifs des Etudiants de la Communauté (DSA-EEC)

La quatrième réunion a formulé deux recommandations et deux résolutions :

- Recommandation relative à l'harmonisation des programmes de Recherche-Développement dans l'espace CEMAC ;
- Recommandation relative au schéma organisationnel de la Recherche Appliquée au Développement de la zone forestière d'Afrique Centrale ;
- Résolution sur la prise en compte de la problématique du VIH/SIDA dans les universités et organismes de recherche des pays de la zone CEMAC ;
- Résolution relative à la mission d'information et d'évaluation sur la coopération ACP-UE dans le domaine de l'Education Supérieure.

Cette quatrième réunion a aussi adopté le principe de la création d'une Association Sous-Régionale du Sport Universitaire de la zone CEMAC. Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC appuiera le Recteur de l'Université de Buéa dans la mise en place de cette association.

2 - CULTURE

Le Comité d'Organisation et la Commission Technique de la première édition de la Coupe de Football CEMAC, prévue en décembre 2003 à Brazzaville en République du Congo, ont tenu leurs premières réunions qui ont arrêté les modalités

d'organisation de la compétition.

En définitive, la première édition de la coupe se déroulera du 04 au 13 décembre 2003.

3 - SANTE

Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC a appuyé, dans la mise en œuvre de ses réformes, l'Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC), organisme spécialisé de la CEMAC depuis Mars 2002, afin que celle-ci renoue au plutôt avec son niveau d'activité d'antan.

Les deux institutions ont participé, en Juillet 2003 à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, à l'atelier d'élaboration du cadre stratégique pour une réponse sous-régionale au VIH/SIDA en Afrique Centrale. L'atelier a été organisé par l'équipe inter-pays de l'ONUSIDA.

Le processus d'adoption de ce cadre stratégique est en cours.

Par ailleurs, la CEMAC a siégé, en Septembre 2003 à Ouagadougou au Burkina Faso, au Comité de Pilotage et de Suivi du Cours régional organisé à l'intention des professeurs d'universités d'Afrique francophone. Ce cours, organisé conjointement par le Projet Régional PNUD sur VIH/SIDA & Développement et l'Université de Tulane (USA), qui s'est finalement déroulé à Ouagadougou du 15 Septembre au 31 Octobre 2003, devrait permettre aux participants de formuler des modules d'enseignement relatifs au VIH/SIDA à intégrer aux curricula de leurs institutions universitaires.

4 - DIALOGUE SOCIAL

La deuxième réunion tripartite sur le dialogue social en zone CEMAC s'est tenue à Bangui en République Centrafricaine du 14 au 16 Octobre 2003.

La réunion a examiné le rapport de l'étude de faisabilité pour la création d'une structure sous-régionale de dialogue social et a adopté le principe de ladite création.

Le Secrétariat Exécutif a été chargé d'évaluer les coûts de fonctionnement de la structure à créer.

La réunion a recommandé la création de structures nationales de dialogue social là où elles n'existent pas encore et la dynamisation de celles existantes.

Le BIT s'est engagé à accompagner techniquement les efforts de la CEMAC en matière de protection sociale, de sécurité au travail et dans le domaine de politique de l'emploi.

Les deux institutions ont convenu de se retrouver au cours d'une rencontre pour signer un accord-cadre de coopération pour les actions futures.

IV/ COOPERATION INTERNATIONALE

diverses actions ont été menées en vue de renforcer la coopération avec les partenaires extérieurs :

C'est ainsi que Le Secrétariat Exécutif a pris part à des rencontres internationales variées, dans les domaines de compétence de la communauté et destinées à renforcer la coopération internationale.

Dans ce domaine, le Secrétariat Exécutif a maintenu et renforcé d'avantage au cours de l'année 2003, la coopération avec les partenaires au développement : l'Union Européenne, la France, le FMI et la Banque Mondiale.

Par ailleurs, les rencontres avec ces différents partenaires ont permis à la CEMAC de cerner les contours de la nouvelle stratégie d'intervention et d'appui de ces partenaires à notre zone.

Enfin, dans le domaine de la coopération régionale, la CEMAC développe des relations soutenues de coopération avec toutes les communautés économiques régionales, notamment, la CEEAC, l'UEMOA, la COMESA, la SADC.